



**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT R.R.1562.062**

**Modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre certains usages résidentiels dans la zone RM20-398.**

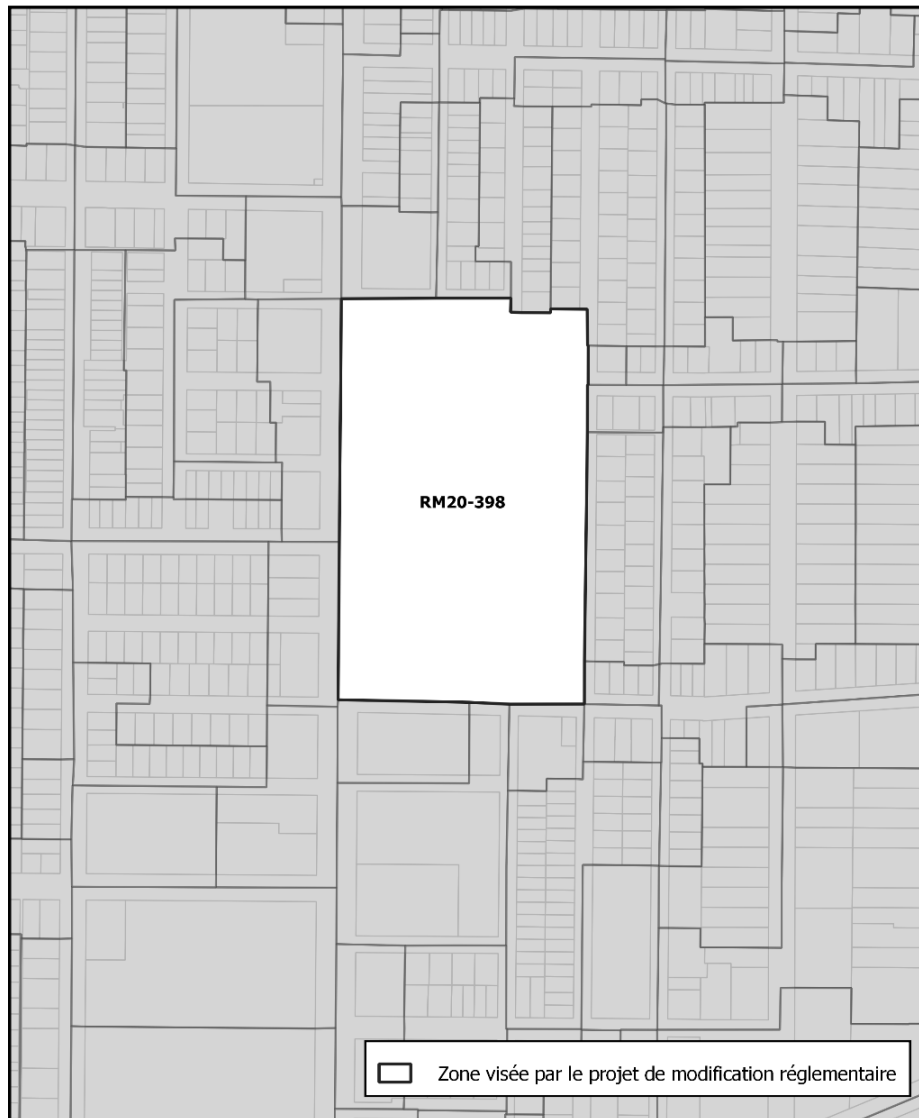
AVIS est donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 9 mai 2022, le premier projet de Règlement R.R.1562.062 ;

QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le **MARDI 7 JUIN 2022, À 18 H 30, À LA SALLE L'ABBÉ-HORACE-CHABOT, 4243 RUE DE CHARLEROI, MONTRÉAL-NORD.**

QU'au cours de cette assemblée, le premier projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus lors de cette assemblée.


Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et vise la zone RM20-398 :



Montréal-Nord  
**Montréal** 

**AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX  
FINS DE CONSULTATION**

**PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
R.R 1562.062**

  
0 100 m

QUE ce premier projet de règlement peut être consulté au Bureau Accès Montréal au 4243, rue de Charlevoix, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 16 h 15 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 45.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

---

M. Marc-Aurèle Aplogan  
Secrétaire d'arrondissement  
Le 30 mai 2022.